



UNE ÉCOLE QUI SAIT S'ADAPTER AUX BESOINS DIVERSIFIÉS DES JEUNES POUR SOUTENIR LEUR RÉUSSITE

Québec, le 27 octobre 2009. — L'école secondaire a une vocation particulière et complexe parce qu'elle doit répondre aux besoins diversifiés des jeunes, besoins qui changent tout au long de l'adolescence. Cela pose des défis importants qui interpellent tous les acteurs, et particulièrement le personnel enseignant, compte tenu du rôle crucial qu'il exerce auprès des jeunes du secondaire. Pour l'essentiel, voilà le message livré par le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis intitulé *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*.

Pour réaliser cet avis, le Conseil a donné la parole aux acteurs du milieu en réalisant une importante activité d'écoute auprès de quelque 200 personnes qui travaillent dans des écoles secondaires du Québec identifiées comme ayant su se transformer et s'adapter aux besoins des jeunes qu'elles accueillent.

Les jeunes ont des besoins de plusieurs natures, en constante évolution

À l'adolescence, les jeunes changent à grand rythme; ils progressent dans le développement de leur autonomie et évoluent en divers contextes : familial, scolaire et technologique. L'école secondaire est au cœur de cette évolution, de ce passage de l'enfance au statut de jeune adulte. L'ampleur et la complexité des changements qui s'opèrent à l'adolescence sur le plan physique, psychologique et cognitif conditionnent la mission de l'école secondaire de même que le rôle que les adultes exercent auprès d'eux.

Les jeunes de 12 à 17 ans ont des besoins d'ordre pédagogique, personnel et social. Des besoins d'ordre pédagogique, car ils veulent mener à terme un projet d'études qui a du sens à leurs yeux. Des besoins d'ordre personnel, car ils traversent diverses étapes critiques de croissance qui les rendent parfois vulnérables sur le plan individuel. Enfin, des besoins d'ordre social, l'école étant un lieu de socialisation important pour eux.

Les valeurs auxquelles adhèrent les jeunes

Contrairement à certaines croyances et à ce qui peut être véhiculé dans les médias, les jeunes adhèrent à plusieurs valeurs et la famille est pour eux le premier lieu de référence et de soutien. De plus, ils attribuent une grande importance à leurs études et à leur vie professionnelle future. Les amis et la vie amoureuse sont aussi des éléments déterminants tout au long de leur cheminement vers la vie adulte. Ils aspirent au bonheur et ils cultivent l'entraide et le respect. Enfin, les 12 à 17 ans, qui font partie de la génération C, sont en général actifs autant dans les sports que dans leurs loisirs.

Des orientations pour soutenir la réponse aux besoins des jeunes

Le Conseil supérieur de l'éducation invite tous les acteurs de l'éducation à considérer les trois types de besoins des jeunes qui fréquentent le secondaire. Aussi, il formule quatre orientations.

D'abord, en raison de la place qu'elle occupe dans la trajectoire de développement des jeunes à l'adolescence, le Conseil souhaite que l'école secondaire soit un milieu de vie qui prend en compte tous les types de besoins des élèves. Le Conseil souligne de plus que les élèves entendus lors des visites dans les écoles ont notamment insisté sur l'importance qu'ils accordaient à la qualité de l'aménagement physique de leur école.

Parce que la famille est un lieu d'ancrage pour les jeunes ainsi qu'un acteur majeur dans la réussite et la persévérance scolaires de ceux-ci, la deuxième orientation formulée par le Conseil vise à affermir les relations entre l'école secondaire et la famille. Le Conseil recommande d'ailleurs aux commissions scolaires, aux organismes de représentation des parents et aux membres de conseils d'établissement de faire de la collaboration école-famille un chantier prioritaire de développement au cours des années à venir.

Considérant le rôle crucial exercé par le personnel enseignant auprès des jeunes du secondaire, le Conseil considère essentiel de les soutenir dans l'exercice de ce rôle d'adultes significatifs. À cette fin, il préconise différents moyens, notamment d'accroître la diversification de leurs activités professionnelles, pour y inclure de façon particulière des activités associées à la recherche.

Enfin, dans un contexte de mobilité du personnel, la quatrième orientation invite les commissions scolaires et les directions d'école à assurer la pérennité des valeurs institutionnelles par des modes d'organisation qui favorisent la continuité dans la réponse aux besoins des jeunes. À cet effet, de l'avis du Conseil, les écoles secondaires ont besoin d'une marge de manœuvre qui permet de s'adapter aux caractéristiques des élèves, de leurs familles et de la communauté environnante.

En conclusion, dans le contexte du dévoilement récent de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires *L'école, j'y tiens!*, le Conseil souhaite que cet avis soutienne la réflexion de tous ceux et celles qui ont à cœur la réussite des jeunes.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et qu'il a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil est accessible sur son site Internet à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

– 30 –

Source : Josée Turcotte
Secrétaire générale
Conseil supérieur de l'éducation

Information : Johanne Méthot
Responsable des communications
Tél. : 418 643-8253
Cell. : 418 571-1359